Kiné Varia news

Accrochez-vous à l'UKB !

Notre bilan 2018

Diabète de type II

Fibromyalgie

Parution : trimestriel - N°424 - Décembre 2018 - Editeur responsable : Yves Ralet - Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies

UKB

Affiliez-vous maintenant à l'UKB !

La réforme des études de kinésithérapie n'a pas abouti à un accord

Conditions spéciales pour les membres de l'UKB

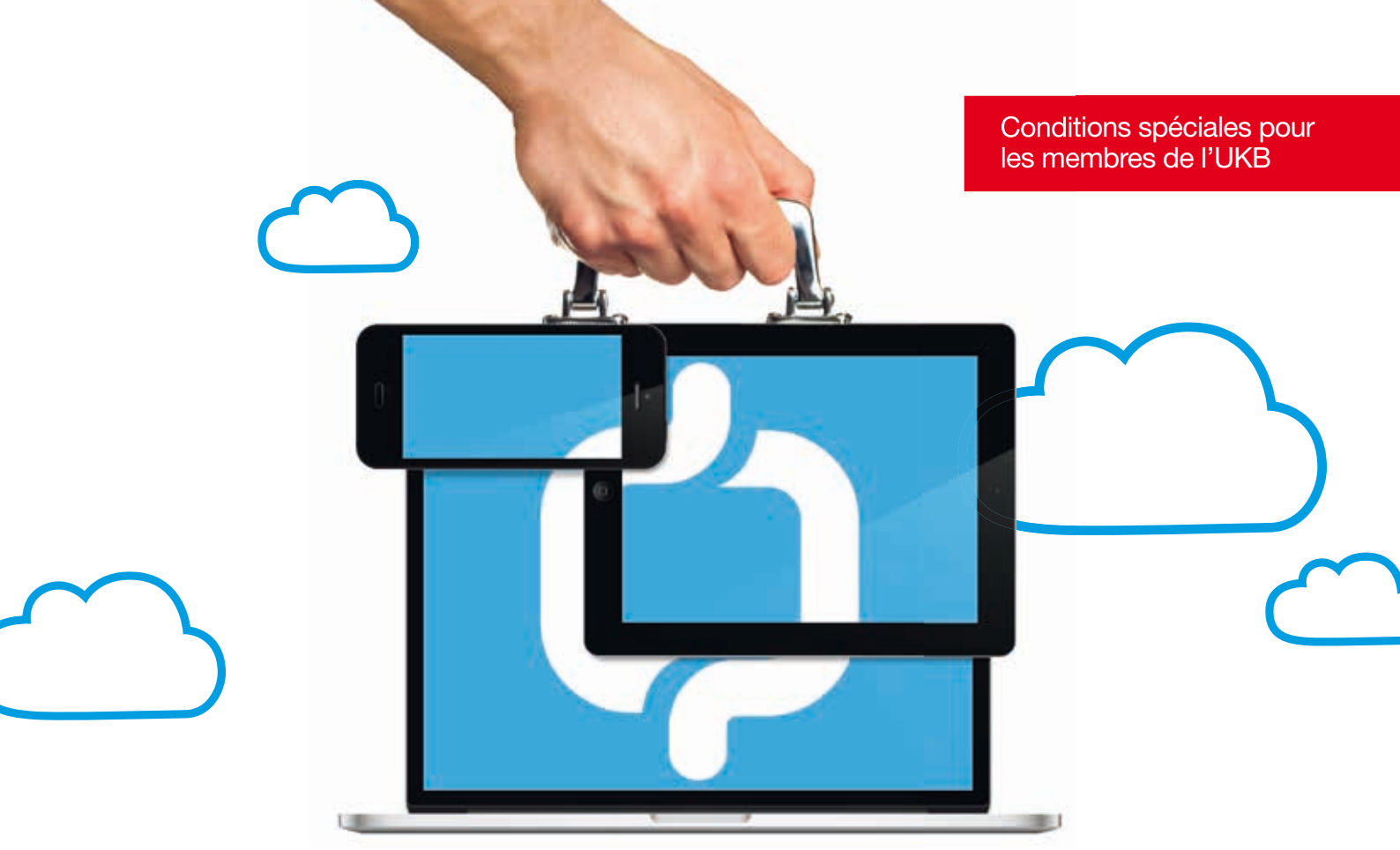

KINEQUICK CONNECT

Le logiciel cloud le plus simple pour votre cabinet

KINESITHERAPIE • OSTEOPATHIE • ACUPUNCTURE • ETC.

KineQuick Connect adapte votre cabinet individuel ou votre cabinet de groupe à votre guise sur l'appareil que vous utilisez. Car KineQuick Connect y harmonise parfaitement les informations présentées.

Grâce à KineQuick Connect, ces informations sont toujours mises à jour peu importe où, quand et par quel appareil vous les avez rentrées.

Vous avez, par consequent, avec KineQuick Connect votre cabinet partout et toujours à portée de main. Tout ceci adapté à votre appareil et adapté à votre vie. C'est ce qui rend KineQuick Connect vraiment unique.

Surfez maintenant sur **kqc.be** et activez votre licence de démonstration gratuite.

GET IT ON Google Play Download on the App Store

NOUVEAU !

1. KineQuick Connect est **le seul programme sur le marché à avoir intégré AssurKiné de manière standard.** Pour les accidents de travail assurés par Ethias, vous avez donc beaucoup moins d'administration à faire et vous êtes assuré d'un paiement rapide. Utilisez-vous un autre logiciel ? Vous pouvez télécharger gratuitement et séparément notre module AssurKiné pour PC ou Mac sur kqc.be.

2. Grâce au nouvel agenda web de KineQuick Connect, **vos patients peuvent maintenant planifier facilement leurs propres rendez-vous** via votre site. Vous gagnez ainsi beaucoup de temps tout en conservant le contrôle de votre agenda.

3. Vous pouvez aller maintenant vers KineQuick **pour un site professionnel pour votre cabinet ou votre cabinet de groupe.** Surfez vers kinequick.be/websitedemo ou appelez le 011 52 57 06 pour plus d'explications.

KineQuick est produit par Q-Top
Kiezelweg 6 - 3530 Houthalen-Helchteren
tél. 011 52 57 06 e-mail: info@kinequick.be

Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B.
au plus tard un mois avant la parution.

Les articles signés,
mais aussi les publicités n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (ou leurs mandants) : leurs opinions ne coïncident pas nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser toute publicité ou texte pouvant nuire à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions de la jurisprudence, l'éditeur d'une revue n'est pas responsable des erreurs commises involontairement dans le cours de l'ouvrage.

L'U.K.I.L.L. est membre associé de l'U.K.B.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT POUR LE KINE-VARIA NEWS. ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN, Willy DELFORGE, Frédéric GIBON, Didier LEVA, Saïd MAZID, Guy POSTIAUX, Yves RALET, André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 425
Mars 2019 - 13.000 ex.
Parution mars 2019

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE, QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION, SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B. TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies

sommaire

3-4 **Editorial**
Accrochez-vous à l'UKB !

Actualités

6-7 A ce jour, la réforme des études de kinésithérapie n'a pas abouti à un accord avec tous les partenaires

8 **Cotisations 2019**
Affiliez-vous maintenant à l'UKB

9 **Avantages 2019**

Actualités

10-11 Etat de la procédure en annulation de l'Arrêté Royal du 17 octobre 2016 imposant des restrictions aux personnes souffrant de fibromyalgie et de fatigue chronique

13 Elections en kinésithérapie en 2020

13 Marche pour l'accès aux soins

14-15 Comment comprendre les nouvelles dispositions en matière d'activité physique au bénéfice des patients atteints du diabète de type 2

16 Question de la Députée Catherine Fonck à la Ministre de la Santé, Maggie De Block, à propos de la fibromyalgie

17 à 22 **Formations et conférences SERK**

31 **Petites annonces**

32 **Grille insertion pour petites annonces**

SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

1 Rappel de la liste des pathologies lourdes (Liste E) et procédure

2-3 Accès aux données du patient

4 Procédure recouvrements d'honoraires

Tarifs économats

UKB

DEPUIS 1982, L'UKB, UNE QUESTION DE BON SENS

UN ENGAGEMENT VITAL POUR L'AVENIR

L'ORTHOKINÉSIE
REMET EN QUESTION NOS PRÉJUGÉS

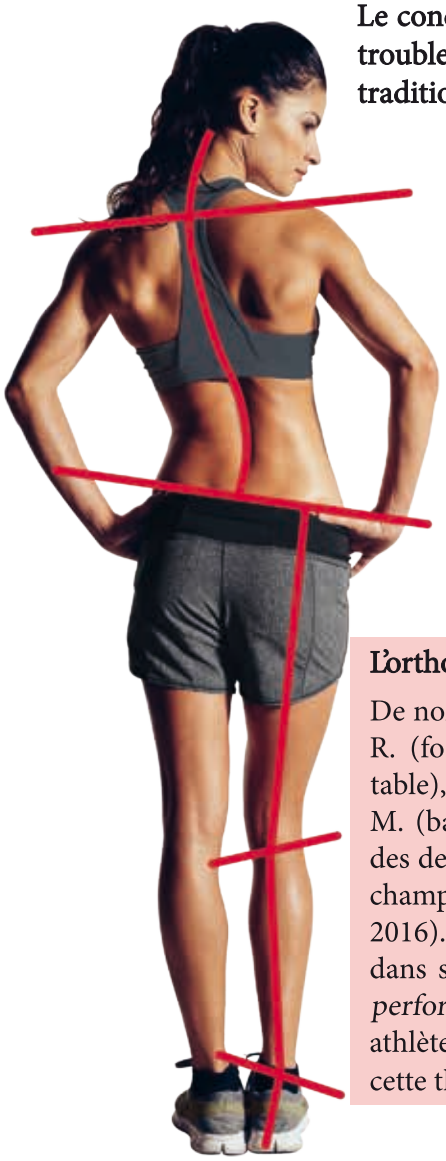

Le concepteur de l'Orthokinésie, Christophe Otte, a toujours été convaincu de soigner les troubles biomécaniques d'une manière différente et plus efficace alors que la médecine traditionnelle a toujours privilégié des traitements « statiques » et « posturaux ». Pourtant, le corps humain n'est que mouvement et c'est sur cette simple constatation que Christophe Otte a cherché à améliorer et dynamiser les traitements appris lors de ses études (podologie, orthopédie, kinésithérapie, ostéopathie et posturologie).

Grâce à des années de recherches, il a pu créer les premières solutions thérapeutiques véritablement dynamiques et cela a abouti à la naissance de l'Orthokinésie. Christophe a pu s'entourer de collaborateurs internationaux autant enthousiastes que passionnés à développer, partager et faire connaître la méthode.

L'Orthokinésie remet en question de nombreux préjugés culturels et thérapeutiques qui concernent tout un chacun, sportifs et non sportifs, enfants et adultes. Elle propose aux thérapeutes de nouvelles approches de rééducations POSTURALES et DYNAMIQUES, tout de suite applicables en cabinet.

L'orthokinésie, présente dans le sport d'élite

De nombreux sportifs de haut niveau et célibrités, tels que Pires R. (football), Perec L-J. (athlétisme), Gatien J-Ph. (tennis de table), Ferrer I. (triathlète), Terry Deroover (basket) ou Katché M. (batteur) ont accordé leur confiance à cette méthode. L'un des derniers en date est le boxeur Hassan N'Dam, plusieurs fois champion du monde en boxe poids moyens (2010-2011-2012-2016). Il insiste sur les bienfaits que lui procure l'orthokinésie dans son sport. « *Il suffit d'un petit détail pour accroître mes performances. L'orthokinésie est la solution* » témoigne cet athlète Franco-Camerounais qui a suivi de près l'évolution de cette thérapie.

Hassan N'Dam, multiple champion du monde en boxe poids moyens.

FORMATION EN ORTHOKINÉSIE
De l'analyse aux traitements posturaux ortho-dynamiques !

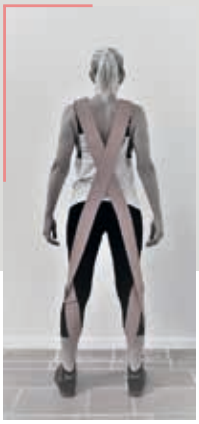

1- L'évaluation des déséquilibres et des mécanismes étiologiques se fait à la lumière de la biomécanique et de la posturologie dynamique.
2- Le traitement manuel en dynamique permet d'ajuster les tissus mous en mouvement, et de corriger le geste lésionnel rapidement.
3- La rééducation posturale active via des sangles élastiques modulables et adaptables selon la pathologie ou les défauts biomécaniques analysés.
4- Les outils posturaux actifs (activateurs plantaires, maxillo-faciaux et oculomoteurs) facilitent la reprogrammation des capteurs posturaux en dynamique pour des résultats durables.

Intervenants :

Christophe Otte. Dipl. en kinésithérapie, ostéopathie, podologie, orthopédie, posturologie.

Katrien Decoster. Dipl. en kinésithérapie, posturologie, orthokinésie.

A Toulouse - France
Du 17/01au 20/01/2019 Module 1
Du 14/03 au 17/03/2019 Module 2

A Bruxelles
Du 31/01 au 03/02/2019 Module 1
Du 28/03 au 31/03/2019 Module 2

A Paris - France
Du 23/05 au 26/05/2019 Module 1
Du 20/06 au 23/06/2019 Module 2

A Lyon - France
Du 19/09 au 22/09/2019 Module 1
Du 28/11 au 01/12/2019 Module 2

A Luxembourg
Du 03/10 au 06/10/2019 Module 1
Du 12/12 au 15/12/2019 Module 2

Inscription sur 2 modules de 4 jours via **secretariat@orthokinesie.com.**
Plus d'info sur **www.orthokinesie.com et par tél. au 0478.77.14.10.**

ORTHOKINÉSIE
INTERNATIONAL ACADEMY

Accrochez-vous à l'UKB !

Chère Consœur, Cher Confrère,

En 2019, plus que les autres années, **nous avons besoin de vous:**

La défense professionnelle est un combat journalier épuisant, décourageant mais indispensable à la survie de notre belle profession.
Chaque revendication est un défi de très longue haleine et est la seule manière de faire progresser nos dossiers face à certains politiciens qui ne considèrent pas la kinésithérapie comme soins utiles.
Persévérer est l'unique solution démocratique pour enfin obtenir des résultats et cette année nous sommes heureux de vous annoncer certaines avancées significatives.

Nos souhaits et nos actions de 2018 :

1. Rendre votre **vie professionnelle plus agréable;**
2. **Simplification de notre nomenclature** qui doit coïncider avec les réels besoins du terrain;
3. **Simplification des tracasseries administratives:** les demandes d'autorisation aux médecins-conseils, les rapports inutiles, les prescriptions incomplètes, le manque d'informations, … tout ce qui nous empêche de consacrer notre temps à ceux qui en ont besoin : les patients;
4. Création d'un **Conseil de l'Ordre** qui serait l'interlocuteur unique en la matière, **projet déjà déposé plusieurs fois à la chambre** (notamment avec le Professeur BROTCHI) mais régulièrement *«oublié»* par nos dirigeants : *«ce n'est pas (jamais !) dans l'accord du gouvernement de cette législation»* nous répond-on !
5. **Les études et reconnaissance de notre art :**
   a) Faire passer les études à **5 ans** comme en Flandre ;
   b) Donner un maximum de compétences aux étudiants en privilégiant une **approche globale et omnipraticienne** de la kinésithérapie, c'est d'ailleurs les recommandations au niveau international (cf. Guidelines de la WCPT) ;
   c) Empêcher les Universités et une autre association à ne plus former que des ***«spécialistes»*** ce qui serait la fin de pratiquement tous les kinésithérapeutes indépendants et un gros problème de soins pour les patients souffrant de plusieurs pathologies ;
   d) Valorisation de la **formation continue** et instauration d'une véritable politique incitant les kinésithérapeutes à se former et se perfectionner en exigeant une prime analogue aux dentistes soit 2.500 euros par an ;
   e) Revalorisation de notre **travail de la première ligne** afin que nous puissions être entendus comme experts et participer à de véritables missions de santé publique.
6. **Les maladies chroniques**
   a) Nous avons réussi à replacer le kinésithérapeute dans au moins un **trajet de soins** (on nous avait parfaitement volontairement oubliés !) ;
   b) Nous avons découvert une séance de groupe d'activité physique (max 10 patients), entièrement remboursée, dans le cadre du pré-trajet de soins pour diabétiques de type II ;
   c) Nous sommes attentifs à l'intégration des kinésithérapeutes dans tout trajet de soins actuel et futur ;
   d) Nous sommes présents dans trois projets-pilotes des maladies chroniques.
7. **Informatisation et l'e-santé**
   a) Organisation de conférences pour l'informatisation bientôt obligatoire (2019-2020?) ;
   b) Instaurer une **pluridisciplinarité** effective en introduisant des outils facilitant l'échange d'informations entre tous les prestataires ;
   c) NB : L'UKB est officiellement entendue ce 15 décembre devant la **cellule de travail informatique «Soins de Santé Wallonie»** afin de permettre l'accès

des kinésithérapeutes aux données des patients dans le cadre de l'e-santé. Ce faisant, c'est une page historique qui sera tournée pour nous qui jusqu'à présent devions-nous débrouiller avec la seule prescription médicale souvent avare de précisions utiles.

8. **Fibromyalgie et fatigue chronique**

L'UKB a saisi le **Conseil d'Etat** concernant l'annulation de l'Arrêté Royal imposant des restrictions aux patients souffrant de fibromyalgie et de fatigue chronique: nous avons envoyé aux avocats une étude prouvant le coût exorbitant des soins imposés à ces patients. Aux dernières nouvelles, l'Auditeur aurait donné un avis favorable mais… à suivre.

9. **Emploi**

a) L'UKB lutte pour supprimer les «contrats» des **«faux indépendants»** en obligeant les hôpitaux, maisons de repos,… d'engager des salariés.
b) Obtention des **barèmes licenciés-masters** et plus gradués-bacheliers.

10. **Soutiens**

L'UKB aide financièrement et logistiquement la création d'associations locales qui manquent cruellement en Wallonie.

11. **Le travail de notre secrétariat**

a) Mise en ordre du **listing** de tous les kinésithérapeutes ;
b) **Préparation et rédaction** des courriers, des demandes de rendez-vous (politiques), des textes de notre revue, …
c) **Lecture** des moniteurs, des informations de l'INAMI, des conventions, des honoraires, … résumés, synthèses, diffusions, explications, …
d) **Réponses** aux questions des membres, conseils, défenses, recommandations, …
e) **Mise en ordre** des comptes, respect du règlement des ASBL, législation, impôts, finances…
f) **Préparation et impression de syllabi** pour les cours donnés dans les écoles francophones, en dernière année, sur notre nomenclature, notre déontologie, …
g) Négociations pour les ***«contrats-assurances groupes»*** afin d'obtenir des réductions non négligeables sur divers produits utiles. Elles vous permettent de rembourser largement votre cotisation UKB entièrement déductible de vos revenus imposables ;
h) Aide aux associations locales : listing, démarches, marche à suivre, publication au Moniteur,…

La reconnaissance de l'UKB :

L'UKB est bien reconnue et bien présente dans les différentes instances :
• Elle a été entendue à la chambre (voir Kiné-Varia News de septembre) ;
• Elle est représentée…
- au Conseil Fédéral de la Kinésithérapie (CFK) ;
- au SPF Santé Publique ;
- dans la Commission Droit des Patients ;
- dans les Conseils Médicaux Provinciaux ;
- à la Plateforme Wallonne des prestataires, partenaire de l'e-santé et des réseaux Santé ;
- au niveau des Cabinets ministériels ;
- par la presse internationale et locale ;
- dans des associations locales, Sisds, soins à domicile, soins palliatifs, Rml, projets-pilotes, consortium e-santé,…

Nous sommes également très actifs au niveau politique en étant reçu régulièrement par les différents cabinets ministériels tant régionaux que fédéraux.

Pour continuer ce travail, votre participation est vitale car nous ne recevons aucun subside; tout est distribué à l'association qui possède une énorme majorité néerlandophone.

Pour la kinésithérapie de demain, pour que l'UKB soit encore plus opérationnelle et vous défende tout azimut, MERCI pour votre soutien.

Yves Ralet,
Secrétaire Général UKB
Membre depuis 1969

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter +(32)473615601 - Mail : info@allfact.be

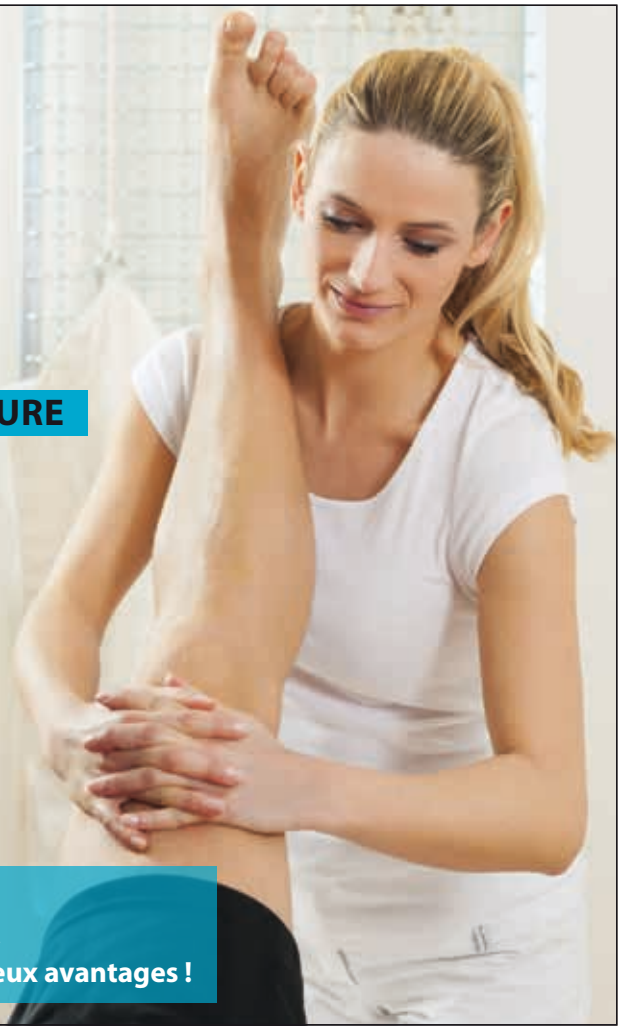

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficier de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification reconnu par l'INAMI, en collaboration avec notre société vous bénificiez de nombreux avantages !

FORMATION EN REEDUCATION POSTURALE GLOBALE

Professeur : PHILIPPE SOUCHARD - FRANCE (SAINT-MONT)

La Rééducation Posturale Globale est une méthode de kinésithérapie, créée en 1980 par le physiothérapeute Philippe Souchard.

La RPG connait un essor considérable en Belgique et une reconnaissance accrue du monde médical et scientifique.

«La première originalité de cette méthode est d'avoir valorisé le rôle de la fonction statique du système musculaire qui dessine notre morphologie».

Libérer la fonction statique pour faciliter la fonction dynamique.

Retirer les freins musculaires qui s'organisent suite aux postures longtemps maintenues pos. assise), la répétition de nos gestes quotidiens (professionnels et sportifs), les traumatismes, le stress, le vieillissement, déséquilibrant l'articulation en direction du raccourcissement du ou des muscles et entraînant raideur, compression, blocage, inflammation, douleur, déformation, perte d'amplitude et de performance.

Cette méthode s'adresse aussi bien aux problèmes morphologiques, chroniques (macro) **mais aussi** aux pathologies articulaires, et aigues (micro).

Actuellement, la RPG est enseignée dans 18 pays mais la France est le seul lieu où Philippe Souchard assure l'intégralité de la formation de base, ce qui en fait un label de qualité.

Pour le développement complet de la formation de base et des formations supérieures, veuillez consulter le site RPG et www.kine-rpg.be

Différentes formations supérieures viennent compléter ce cursus en continuelle évolution suite aux recherches que mènent toujours Philippe Souchard et ses collaborateurs.

L'association belge est très active et s'occupe de la recherche scientifique, de promouvoir la méthode (nombreuses conférences), de mettre à jour la liste des praticiens et d'organiser différents recyclages afin de permettre aux membres de maintenir un niveau optimal.

La France est le seul lieu où Philippe SOUCHARD (créateur de méthode) assure l'intégralité de la formation de base, ce qui en fait un label de qualité.

Prochaines dates, lieu, formateur, coût, renseignements et inscriptions :
Belgique : Muriel ANDRE 0477 26 80 25 - 081 26 30 03 - murielandre.kine@yahoo.fr
Consulter le site : www.rpg-souchard.com
A lire : ***les Déformations Morphologiques de la Colonne Vertébrale de Philippe Souchard.***

«A ce jour, la réforme des études de **n'a pas abouti à un accord avec tous**

Dans le cadre des démarches que nous avons entreprises afin de nous informer quant à la direction prise par la réforme des études en kinésithérapie, le Président de l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique, Didier Leva, et moi-même, étions reçus ce mardi 16 octobre par le Chef du Cabinet du Ministre Marcourt, monsieur Toni Pelosato. Celui-ci nous a confirmé que la principale source d'information du Cabinet était l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur). Deux rapports sont parvenus au Ministre de l'enseignement supérieur, l'un **en décembre 2015 (1) et l'autre en juillet 2018 (2).** Avant de revenir sur ces rapports, il nous est apparu inquiétant que des experts des soins de santé ne soient pas sollicités afin de déterminer si les besoins actuels et futurs en santé publique seront rencontrés par cette future formation de base. Nous avons posé la question ouvertement à monsieur Pelosato: «avez-vous reçu des experts provenant des soins de santé ?», «Pourquoi, la solution d'une formation de base spécialisante a t-elle été privilégiée ?».

La réponse que nous avons reçue à ce moment à de quoi glacer le sang d'une grande majorité de kinésithérapeutes : «Non, mais les informations que nous avons reçues du fédéral nous indiquent que des codes spécifiques à certaines Qualifications Professionnelles Particulières (QPP) seraient à l'étude et pourraient entrer en vigueur après le passage à 5 années». *«Par conséquent, nous devons assurer aux étudiants une formation qui ne les pénalisera pas dans leur pratique».*

Autrement dit, le fédéral ne permettra l'accès à certaines catégories de pathologies qu'aux détendeurs de la QPP correspondante. Celui qui a une QPP thérapie manuelle ne pourra plus prendre en charge des pathologies relevant de la respiratoire ou de la cardiologie. Nous avons d'abord cru à une hallucination et malgré notre insistance, le chef de cabinet ne pouvait pas nous donner plus de précisions. Soit monsieur Pelosato, pourtant membre du conseil d'administration de l'ARES en tant que Commissaire du Gouvernement, ne connait pas bien son dossier, soit il y a des informations d'une importance capitale pour l'avenir de la kinésithérapie dont il dispose et dont nous n'avons pas encore connaissance. Vu l'impossibilité de vérifier de telles allégations et l'importance de la question, nous avons décidé de préparer une interpellation parlementaire à la Chambre des Représentants.

L'avis de l'ARES de 2015 soulève plusieurs questions

Revenons sur l'analyse de l'avis de l'ARES de 2015. Celui-ci s'est basé sur le travail d'un certain nombre d'experts, tous enseignants ou chercheurs dans les Hautes Ecoles et Universités. Ceux-ci décrètent comme postulat de départ : *«Partant du principe que de plus en plus de kinésithérapeutes travaillent en équipe, l'objectif est de veiller à ce que la formation de chacun puisse associer la formation de base du kinésithérapeute augmentée d'une ou deux spécialisation(s) ou qualification(s) professionnelle(s) particulière(s)».*

Sur quelle base ce groupe de travail établit-il cette constatation ? Aucune étude statistique n'est avancée. Quand le groupe de travail parle *«d'équipe»*, sous entend t-il des collègues exerçant ensemble en cabinet ? En admettant que effectivement, le travail en équipe devienne la règle, est-ce que pour autant la kinésithérapie se résume t-elle à cette pratique ? De même, une étude a t-elle déterminé que ce type d'organisation répondait aux besoins de la population en matière de soins kinésithérapeutiques ?

Toujours selon ce groupe d'experts :

«La proposition d'organiser une formation en kinésithérapie omnipraticienne, qui émane d'un organisme non représentatif de la profession, est jugée non pertinente par le GT dans la mesure où cette formation se confondrait de fait exactement avec la formation de base de «kinésithérapeute généraliste», telle que proposée dans chaque institution».

Deux remarques :

1) Comment un groupe de travail sensé être neutre dans les jugements qu'il porte se permet-il de déclarer que l'UKB est un organisme non représentatif. Pour rappel, ce qualificatif de «représentatif» provient du jargon de l'Inami et désigne les associations qu'il a reconnues. L'UKB est reconnue et travaille au sein de plusieurs instances : SPF santé et ses groupes de travail, les Commissions Médicales Provinciales, la Commission Droit du Patient, le Consortium e-santé, la Plateforme Première Ligne Wallonie, etc… et nous sommes reçus régulièrement par les cabinets ministériels. L'Inami peut, par un tour de passe-passe, décider de travailler avec telle ou telle association mais n'a aucun pouvoir d'écarter la plus grande association représentant les francophones. **L'UKB met en doute l'impartialité de un ou plusieurs membres du groupe de travail de par leur «proximité» avec une autre organisation professionnelle et cela n'est pas du tout à leur honneur.**
2) Notre proposition apporte des éléments nouveaux comme l'Exercise Therapy qui est enseigné actuellement à l'Ucl en master 2 (3), l'approfondissement des notions de prévention, des cours de sémiologie, l'augmentation du nombre d'heures de pharmacologie et de l'utilisation des outils de l'évaluation ainsi que l'enseignement du travail en multidisciplinarité. **Elle ne se confond donc pas avec la formation de base actuelle.** Ce qui nous conduit à penser que **le groupe de travail n'a pas analysé sérieusement notre proposition,** pire, il a privé l'Ares d'informations importantes qui auraient pu aider à l'établissement d'un avis constructif en 2015.

Des exigences lourdes et un budget insuffisant

Le Ministre Marcourt souhaite que les QPP soient enseignées et incluses dans le cursus des 5 années. De son côté, le groupe de travail mentionne que, selon les textes, les QPP ne peuvent être enseignées qu'après 240 crédits et donc en 5e année. Par conséquent, seules deux QPP pour-

kinésithérapie **les partenaires...»**

raient être menées à terme. Les 4 autres QPP exigent plus de 30 crédits. Il est donc évident que les étudiants devront aller au-delà des 5 ans pour obtenir leur QPP. L'idée souvent entendue que les étudiants sortiront de leurs études avec une QPP est un leurre. D'autre part, le Cabinet Marcourt était incapable de nous indiquer si, par exemple, les diplômés en thérapie manuelle pourront gagner leur vie avec ce modèle de pratique exclusive ?

Le groupe de travail dénonce le fait que les autorités imposent de rester dans la même enveloppe budgétaire pour organiser la 5e année supplémentaire. L'avis remis en juillet 2018 va d'ailleurs dans le même sens :

«Cependant, l'ARES constate dans le dispositif en projet que cette évolution d'une formation d'enseignement supérieur actuellement organisée en 240 crédits vers une formation de 300 crédits ne s'accompagnera d'aucun financement complémentaire pour prendre en charge cette cinquième et nouvelle année (les 60 crédits supplémentaires du cursus). Or, il s'agira d'encadrer plus de 1.000 étudiants «supplémentaires» dans le cadre de cette dernière, ce qui représentera un non-financement (manque à gagner) direct de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de l'ordre de 8 millions d'euros par an, et même un non-financement total pouvant approcher au total les 18 millions d'euros par an si l'on tient compte complémentairement de l'impact de la cinquième et nouvelle année sur les enveloppes fermées des universités et des Hautes Ecoles (diminution du NPES pour les universités et du MUCE pour les Hautes Ecoles)».

Mais alors, s'il n'y a pas de budget pour une telle réforme, pourquoi imposer un passage à 5 années à des HE et des Universités déjà sur le fil du rasoir.

L'avis de l'ARES de juillet 2018 conclut ainsi :

*«Pour toutes ces raisons, l'ARES émet donc **un avis réservé** à l'endroit de l'ensemble de l'avant-projet de décret organisant les études de kinésithérapie et réadaptation dans l'enseignement supérieur et, à défaut d'un financement structurel de cette réforme, **un avis défavorable** à l'endroit de son mécanisme budgétaire».*

La Fédération des Etudiants Francophones (FEF) se positionne contre:

Toujours dans ce même avis, la FEF prend position : *«les représentants de la Fédération des étudiants francophones (FEF) rappelle qu'elle s'oppose systématiquement à l'allongement des études d'enseignement supérieur en raison de toutes les conséquences que cela peut engendrer en matière de conditions d'accès et de coût des études pour les étudiants».*

L'UKB rentre dans le débat et sera désormais consultée

La semaine qui a suivi notre rencontre avec le Chef de Cabinet, notre Président, Didier Leva, rencontrait le Ministre Marcourt pour un bref tête-à-tête. Celui-ci annonça que

notre association sera désormais consultée dans ce dossier. Il faut également souligner que nous avions informé monsieur Pelosato que nous étions prêt à rencontrer l'ARES afin d'échanger plus longuement sur cette réforme qui nous semble mal embarquée et qui, si elle aboutissait malgré les différents avertissements, risque de conduire à un véritable fiasco. Le Chef de Cabinet nous a alors indiqué qu'il fera le nécessaire pour organiser une réunion.

Une Fédération Wallonie-Bruxelles encore indécise

Lors de nos derniers échanges avec **Elio Di Rupo (4)** celui-ci nous indiqua qu' **« à ce jour, la réforme des études de kinésithérapie n'a pas abouti à un accord avec tous les partenaires et, de ce fait, fera l'objet de nouvelles concertations»,** de même *«une approche globale et intégrée des prestataires de soins de santé de première ligne est indispensable».* Cela implique notamment de **revoir la programmation des professions de santé de première ligne et de s'assurer de l'adéquation de la formation des prestataires avec les besoins de santé.**

Conclusion

Il apparaît que la réforme des études de kinésithérapie soit très mal engagée pour plusieurs raisons. Nous continuons nos investigations mais nous pouvons déjà pointer le manque total de financement et une inadéquation avec les besoins en soins de santé du fait d'un socle de base incomplet et méritant l'apport de notions complémentaires nécessaires à la pratique du kinésithérapeute dans son environnement actuel en première ligne.

Saïd Mazid,
Vice-Président UKB

(1) AVIS DE L'ARES 2015-21 Formation en kinésithérapie et réadaptation 1er décembre 2015.
(2) AVIS DE L'ARES N° 2018-09 DU 10 JUILLET 2018.
(3) https://uclouvain.be/fr/facultes/fsm/fc-fsm/exercise-medicine-exercise-therapy.html
(4) Echanges avec les présidents de parti dans le cadre des élections communales 2018 (8-10-2010).

Affiliez-vous maintenant à l'UKB …

et recevez de nombreux avantages !

cotisations

L'UKB,
une question de bon sens, un engagement vital pour l'avenir

COTISATIONS 2019 pour :

- La réalisation de votre idéal professionnel ;
- La défense de votre métier ;
- L'amélioration de notre condition ;
- La simplification de la charge administrative ;
- L'ouverture des soins de kiné à d'autres pathologies ;
- Le fonctionnement du secrétariat, des services ;
- L'impression de votre revue Kiné-Varia News ;
- Toute l'infrastructure de l'UKB ; …

VERSEMENT	ORDRE ANNUEL	PERMANENT
Ménage de kinés (2 x 120€)	240 €	60 €
Membre effectif	200 €	50 €
En association (par kinésithérapeute)	140 €	35 €
Membre diplômé en 2017	130 €	32,50 €
Membre diplômé en 2018	130 €	32,50 €
Salarié	130 €	32,50 €
Pensionné 2019	55 €	
Stagiaire et futur diplômé (cette cotisation est valable pour toute l'année)	GRATUIT	

ATTENTION : veuillez transmettre les montants corrects à votre organisme bancaire

IMPORTANT : le montant des cotisations est fiscalement déductible à 100% !

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte : IBAN-BE92 7775 9181 1123 • BIC-GKCCBEBB en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB - cotisation 2019

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat…

Liantis… la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.

Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.

Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.

Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisé pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.

Après 25 ans d'expérience et plus de 3.000 clients nous avons développé 2 logiciels. KineQuick existe depuis 15 ans et s'installe sur votre PC ou Mac. Une connexion internet n'est pas absolument requise pour pouvoir travailler dans ce logiciel. KineQuick Connect est notre dernier projet qui vise le futur. Le logiciel est compatible avec votre PC, Mac, smartphone ou tablette. Intuitif et dans le Cloud. Nous laissons notre marque par nos actions et non par des mots. **15% de remise pour les nouveaux clients de la société Q-TOP et membres de l'UKB. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois).**

Wooh original office store est spécialisé en mobilier et fourniture de bureau. Nos valeurs fondamentales sont la qualité, la fonctionnalité et l'ergonomie. Retrouvez-nous sur www.wooh.be. **10% de remise pour les membres de l'UKB**.

Offre exclusive pour les membres de l'Union des Kinésithérapeutes de Belgique :
- Vous disposez d'un compte à vue professionnel Belfius ?
- Ou vous en ouvrez un ?

Belfius vous offre le terminal de paiement mobile Xengo, d'une valeur de 99€.

La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !

Des conditions exceptionnelles pour une qualité irréprochable. Les membres UKB ont droit à une **ristourne avantageuse sur le prix net à la pompe** selon le type de carburant et la **station DATS 24**.

Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.

Commit Design & System : agence de graphisme et d'informatique spécialisée dans la création de **sites web**. Les **membres UKB** bénéficient d'une **réduction de 20%** sur la création de leur site vitrine.

CONDITIONS ET SOLUTIONS : Secrétariat de l'UKB - Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

Etat de la procédure en annulation de imposant **des restrictions aux de fibromyalgie**

LA VIe CHAMBRE
Le 24 octobre 2018 à 10h00

Affaire	Partie(s) requérante(s)	Partie(s) adverse(s)	Conseiller-rapporteur Auditeur-rapporteur
221.263 VI-20.951 Au fond (art. 12) - RGP	1. ASBL FOCUS FIBROMYALGIE BELGIQUE 2. ASBL UNION DES KINETHERAPEUTES DE BELGIQUE 3. DEVEILLE Nathalie 4. TISSOT Sabine 5. TANCRE Anne-Françoise 6. DEWILDE Valérie (Mes Benoît CAMBIER, Thomas CAMBIER)	L'Etat belge représenté par la MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE (Mes Céline POUPPEZ DE KETTENTS DE HOLLAEKEN, Marguaux KERKHOFS, Pierre SLEGERS)	Imre KOVALOVSZKY Président de Chambre Denis DELVAX Premier Auditeur

Pour rappel, fin 2016, la fibromyalgie et la fatigue chronique sortaient de la catégorie liste Fb suite à un Arrêté Royal proposé par le Conseil Technique de la Kinésithérapie (CTK) et approuvé par la suite par la Ministre Maggie De Block et le Gouvernement.

Cet Arrêté Royal crée une nouvelle catégorie spécifique à la fibromyalgie et à la fatigue chronique et prévoit principalement que les patients pourront bénéficier de 18 séances de 45 minutes remboursées au meilleur tarif, sur une année et une seule fois sur l'historique du patient.

Ces nouvelles dispositions avaient jeté le désarroi parmi les personnes atteintes de ces affections sans que des alternatives sérieuses ne leur soient proposées.

L'UKB ne pouvait rester insensible à cette injustice et rester les bras croisés face à cette dérive qui éloigne les kinésithérapeutes des grands enjeux de santé publique, en l'occurrence les maladies chroniques.

Nous avons eu alors de nombreuses rencontres avec l'ASBL Focus Fibromyalgie (association de patients atteints par la fibromyalgie), plusieurs patients et spécialistes. Elles ont conduit à la décision d'unir nos forces et d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat.

Au fil des mois un dossier très dense a été constitué grâce au travail acharné du bureau d'Avocats Cambier, à l'appui scientifique du docteur Etienne Masquelier et d'autres spécialistes, aux collectes de données de Focus Fibromyalgie et aux données techniques données par notre Secrétaire Général, Yves Ralet.

Cette procédure a amené l'Etat belge à affirmer que les patients atteints de fibromyalgie ou de fatigue chronique peuvent, après les 18 séances de 45 minutes, continuer à bénéficier du remboursement de séances de kinésithérapie supplémentaires pour soigner les douleurs liées à la fibromyalgie ou à la fatigue chronique, que ce soit dans le cadre d'une autre pathologie spécifique ou dans le cadre des séances courantes.

Cette procédure a donc déjà permis de s'assurer que les patients pourront encore bénéficier de séances de kinésithérapie remboursées au-delà des 18 séances de 45 minutes.

La procédure devant le Conseil d'Etat est essentiellement écrite. Le premier auditeur, l'équivalent du procureur du Roi, reçoit les différents arguments, mène l'instruction et rend son rapport.

Dans son rapport écrit, Monsieur le premier Auditeur a conclu à l'annulation de l'Arrêté Royal, tout en concluant également au rejet de plusieurs arguments de fond que nous soulevions.

L'audience de plaidoiries s'est tenue le 24 octobre 2018. Lors de cette audience, j'ai assisté aux plaidoiries avec le Docteur Etienne Masquelier et Nadine Chardhomme, Présidente de Focus Fibromyalgie.

Après un résumé extrêmement clair du Président du Conseil, nos avocats, Maîtres Thomas Cambier et Benoît Cambier, nous ont gratifiés d'une prestation de haute qualité, pleine d'émotions et d'une technicité remarquable.

Ils ont pointé plusieurs faiblesses de l'acte attaqué (Arrêté Royal) et du dossier administratif de l'Etat belge :

- L'Etat belge affirme que les patients peuvent bénéficier de séances de kinésithérapie remboursées après les 18 séances de 45 minutes mais reste très flou sur l'objet de ces séances et sur leur fondement juridique ;
- Les autorités indiquent qu'il n'y aurait pas de réduction des droits pour les patients or les tableaux fournis par l'UKB, démontrent que pour continuer à bénéficier de 40 ou 60 séances par an, les patients vont subir un surcoût de plus de 300 ou 400 euros par an par rapport à l'ancien régime;
- De nombreux témoignages nous indiquent que les patients surconsomment en médicaments ;
- L'état actuel de la science est avancé régulièrement pour justifier la mesure adoptée qui est présentée comme une amélioration du régime de soins.

Or, dans les pièces du CTK ne figure aucune référence scientifique.

l'Arrêté Royal du 17 octobre 2016 **personnes souffrant et de fatigue chronique**

9 études apparaissent par la suite dans le dossier déposé dans le cadre de la procédure. 6 concernent la fatigue chronique et seulement 3 pour la fibromyalgie. L'Etat belge se contente d'énumérer ces études sans indiquer en quoi elles permettraient de justifier scientifiquement ce changement de régime. En réalité, rien dans ces études ne permet de le faire. Au contraire, nous constatons dans certaines de ces études que l'accompagnement sur du long terme est mis en avant sans équivoque.

- L'acte attaqué et le dossier administratif démontrent que la fatigue chronique et la fibromyalgie ont été traitées de manière identique. Or, confondre la fatigue chronique et la fibromyalgie n'a pas de fondement scientifique. Ce sont deux affections différentes.

Le dossier administratif de l'Etat belge fait que le CTK estime que ce nouveau régime entraînera une économie budgétaire de près de 4.000.000 d'euros par an.

Il fait également apparaître que cette proposition du CTK est en rapport étroit avec les négociations entre le CTK et la Ministre concernant la revalorisation des honoraires et avec l'exigence d'un budget sous enveloppe fermée. En effet, il ressort de plusieurs pièces du dossier que le CTK aurait formulé cette proposition dans l'espoir de pouvoir valoriser cette économie budgétaire espérée dans le cadre de la revalorisation des honoraires.

Cependant, cela n'est pas assumé par l'Etat belge qui met en avant une justification scientifique hasardeuse qui ne repose sur aucun fondement scientifique, plutôt que d'assumer cette intention et ce motif budgétaire.

L'Etat belge représenté par le Ministre de la Santé Publique était défendu par maître Pierre Slegers.

Voici l'essentiel des arguments présentés :

- L'état actuel des connaissances est très faible et impose aux médecins d'analyser les situations au cas par cas et non de les mettre dans une catégorie chronique bien définie ;
- Il y a d'autres soins que la kinésithérapie. C'est aux médecins de trouver la solution la plus appropriée ;
- Le patient peut demander des prolongations de soins en kinésithérapie pour une autre pathologie si le médecin le décide ou pour des prestations courantes ;
- Le patient peut bénéficier du maximum à facturer (MAF) et se faire rembourser intégralement ses séances en fonction de ses revenus ;

Suite à cette dernière plaidoirie, le premier auditeur a confirmé son rapport écrit et maintenu qu'il conclut à l'annulation de l'Arrêté Royal.

La séance se clôtura et le Conseil se retira pour prendre l'affaire en délibéré.

Sans aucun doute, il s'agit déjà d'une belle avancée pour nos patients et d'une belle reconnaissance de leur démarche.

Rien ne garantit que le Conseil d'Etat suivra les conclusions du Premier Auditeur, de sorte qu'il convient de rester prudent et patient.

Nous espérons que l'arrêt intervienne avant les congés de fêtes de fin d'années.

Ce pourrait être un joli cadeau de Noël que nous souhaitons à nos patients atteints aussi bien physiquement que moralement et qui leur démontrerait qu'il y a encore une justice avec un grand «J».

Saïd Mazid,
Vice-Président UKB

Maître Cambier - Docteur Masquelier - Le Vice-Président de l'UKB, Saïd Mazid

Maître Cambier - Docteur Masquelier - Le Vice-Président de l'UKB, Saïd Mazid - La Présidente de Focus Fribromyalgie Belgique, Nadine Chard'homme

Devenir un analyste de la santé, du mouvement et du toucher.

Pour :

- Interpréter et relier les symptômes du patient
- Comprendre les évolutions physiopathologiques
- Analyser les signes objectifs et subjectifs
- Augmenter vos champs de compétences

Par

Projet :

- Devenir un expert du toucher
- Analyser les mouvements
- Agir sur les interactions organiques
- Coacher la vitalité énergétique de santé

L'analyse et la pratique du

Massage Thérapeutique Chinois

Un enseignement :

- Autour de cours théoriques et pratiques
- Démonstrations sur des cas cliniques
- Objectivations des actions thérapeutiques
- Applications dès le premier séminaire

Nos fondements :

- La plus grande formation pour les kinés (France)
- 30 ans de pratique
- 20 ans de pédagogie
- Des experts en arts énergétiques : QiGong,...

Démarrage de la prochaine promotion en octobre 2019.

Formation de 240 heures en 4 ans

à Bruxelles

Renseignements : contact@gfmc.fr **Site : www.gfmc.fr** **Tél. : (+32) 0478/ 41 40 90**

ACUPUNCTEUR

- **kinésithérapeutes**
- **infirmiers bacheliers ou gradués**
- **médecins**
- **sages-femmes**
- **initiation pour les non-médicaux**

Depuis 2005

Formation Post-Bachelor en Acupuncture

Reconnaissance par la plupart des mutuelles et organismes assureurs.

Haute École de Namur-Liège-Luxembourg HENALLUX • Département paramédical Ste-Élisabeth • Rue Louis Loiseau 39 - 5000 Namur

PORTES OUVERTES : samedis 27 avril et 14 septembre 2019

10h : présentation de la conférence - 11h30 : questions - réponses

La formation de 950 heures = +/- 2.400 heures (volume d'étude) - 60 crédits, en trois ans.

www.facebook.com/ETTC.asbl

Informations et inscriptions aux cours : **www.ettc-acu.be** ou **0488/949.929**

Elections en kinésithérapie en 2020

C'est l'année prochaine, en 2019 que se joueront les élections de 2020 :

En effet, l'Arrêté Royal nous dit que ce sont **les membres de 2019,** en règle de cotisation, qui seront comptabilisés par l'INAMI pour obtenir l'autorisation de participer aux élections de mars 2020.

Condition sine qua non : prouver un nombre de membres **supérieur à 1.000 kinésithérapeutes** pour être reconnu, participer aux commissions de l'INAMI et recevoir enfin les subsides dont les Francophones et les Germanophones sont privés depuis trop d'années…

C'est pourquoi dans mon éditorial j'insiste sur la phrase «nous avons besoin de vous» !

Vous êtes plus de 10.000 kinésithérapeutes en communauté française et 9.000 d'entre vous ne considèrent pas les associations professionnelles comme utiles puisque ne cotisent nulle part.

Pourtant notre travail doit être soutenu ou… perdu pendant 4 ans par votre choix (prochaines élections après 2020, en 2024).

Alors, en 2019, faites ce geste indispensable à votre représentation francophone et germanophone et rejoignez-nous en masse car l'UKB a une politique cohérente et est de plus en plus écoutée.

Ce serait dommage de réduire nos efforts à peau de chagrin.

De tout cœur MERCI, accrochez-vous à l'UKB et que 2019 vous soit prospère.

Y. R.

Marche pour l'accès aux soins

L'UKB participe et soutien la Marche pour l'accès aux soins qui s'est déroulée le 6 octobre à Flémalle en partenariat avec l'asbl Focus Fybromialgie et la LUSS.

RPG Souchard

Le Stretching Global Actif de Philippe Souchard

Namur : 26-27-28 avril 2019

SGA

Le **STRETCHING GLOBAL ACTIF** est une méthode originale d'étirement qui se différencie du stretching classique par la prise en compte de la globalité, de la respiration, de l'étirement du muscle dans les 3 plans de l'espace, la correction des compensations, la contraction du muscle dans sa position d'excentricité.

Cette façon d'étirer est née de la méthode de «**REEDUCATION POSTURALE GLOBALE**» (PH. SOUCHARD) dont elle respecte tous les principes. Elle est appliquée dans le sport de haut niveau. Cette formation de 3 jours donne la capacité de diriger des groupes avec le respect de ces règles. Voir la description de la formation sur le site : **www.andremuriel.be ou sur le site de l'association belge de RPG : www.kine-rpg.be**

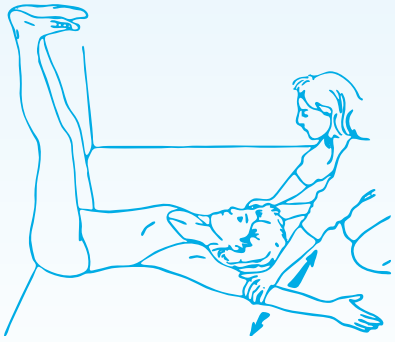

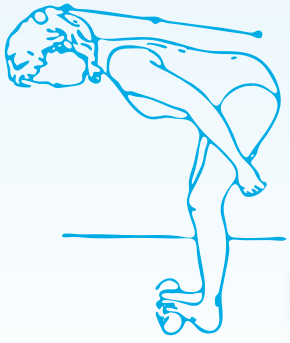

Les chèques-formations sont valables

Renseignements et inscriptions :

Muriel ANDRE • Tél. : 0477 26 80 25 • E-mail : murielandre.kine@yahoo.fr • Site : www.kine-rpg.be

ou sur le site de l'assocation: RPG Belgique - Site officiel de l'association belge de RPG® dans la rubrique agenda

Comment comprendre les nouvelles dispositions en matière d'activité physique au bénéfice des patients atteints du diabète de type 2

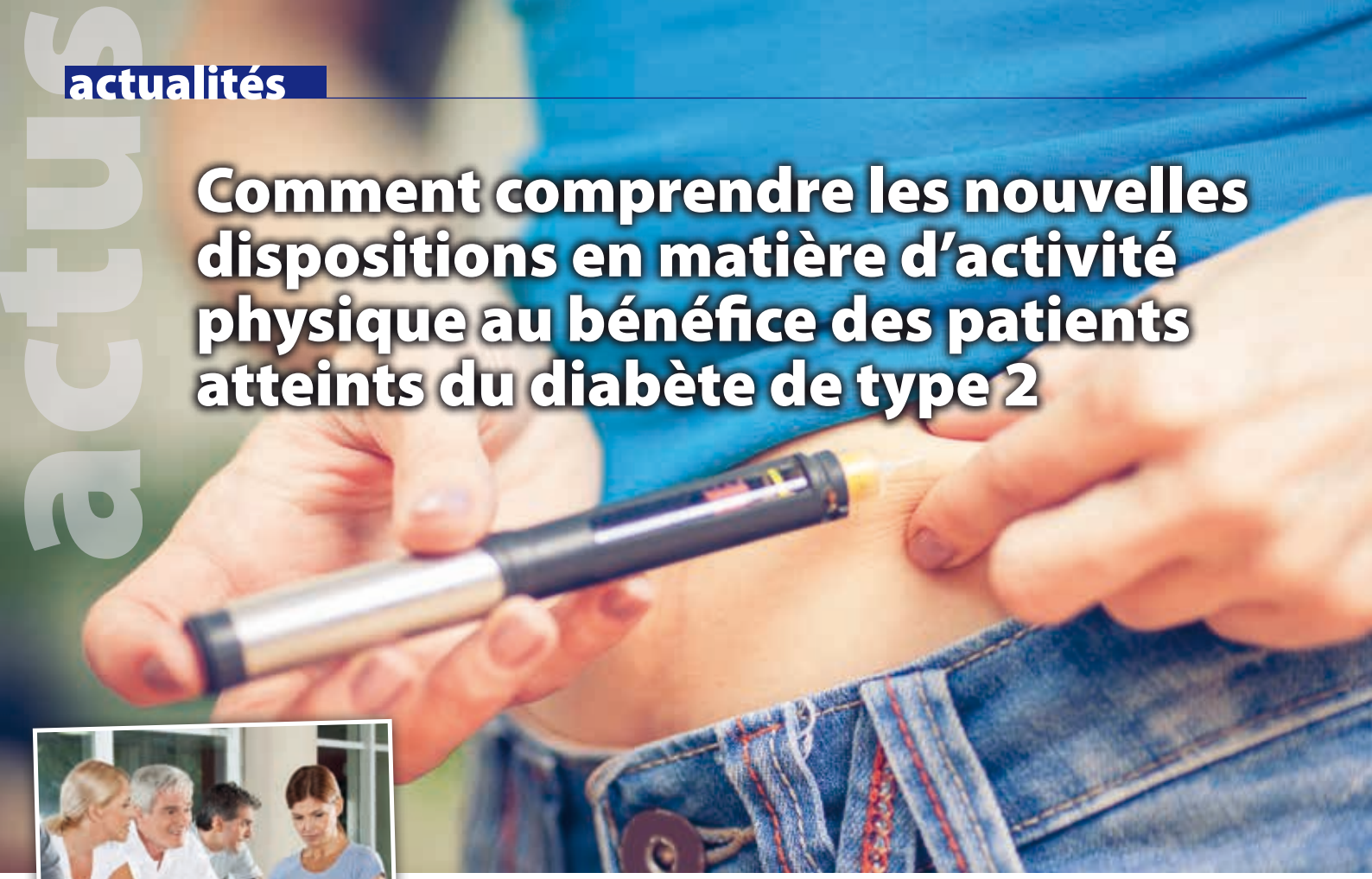

Pour rappel, le diabète de type 2 concerne de 500.000 à 600.000 personnes en Belgique et est en constante augmentation. Il pourrait doubler d'ici 20 ans. Il fait partie des maladies chroniques dont la proportion dans les soins de santé augmente au fil des ans de manière inquiétante.

Les complications à long terme de l'hyperglycémie sont essentiellement la macro-angiopathie (coronaropathie et artérite), la microangiopathie (rétinopathie et néphropathie) et la neuropathie (autonome et sensitive). Les complications du diabète sont responsables d'handicap, d'incapacité et d'altération de la qualité de vie (1). L'exercice physique est recommandé avec un niveau de preuve de grade 1A (2). Malgré ce niveau de preuve, cet outil thérapeutique a du mal à faire sa place dans l'arsenal thérapeutique proposé. Cependant, une timide avancée a été enregistrée ce 1er mai 2018 avec un changement de la réglementation en vigueur: les patients ont enfin la possibilité de suivre une activité physique de groupe entièrement remboursée.

Il est important de souligner qu'en raison des complications inhérentes à la maladie, les connaissances de base de la physiopathologie du diabète de type 2 ainsi que les protocoles d'évaluation et d'exercices doivent être mis à jour par les kinésithérapeutes avant une telle prise en charge. Nous reviendrons là-dessus dans un de nos prochains numéros.

Qui peut bénéficier des nouvelles dispositions en matière d'accès à l'exercice physique?

Depuis le 1er mai 2018, les kinésithérapeutes peuvent, sur prescription du médecin généraliste, donner des séances de groupe d'éducation au diabète aux patients avec un pré-trajet âgés de 15 à 69 ans avec un risque cardiovasculaire élevé marqué par une obésité BMI > 30 ET/OU une hypertension artérielle.

Le pré-trajet diabète est un modèle qui permet un meilleur suivi du diabète par le médecin généraliste. Toute personne diabétique de type 2, qui n'est pas déjà en trajet de soins ni en convention, peut en bénéficier.

Il permet :

- Un suivi avec une diététicienne dans tous les cas et un podologue si le patient appartient à un groupe à risque ;
- Un suivi au choix **pour les patients à risque** âgés de 15 à 69 ans avec un risque cardiovasculaire élevé marqué par une obésité BMI > 30 ET/OU une hypertension artérielle, avec une éducatrice en diabétologie, un pharmacien, un kinésithérapeute, une infirmière. C'est le médecin qui doit déterminer quel est le suivi le plus adapté.

Dès que le patient arrive à un traitement à dose maximale de ses anti-diabétiques oraux, il peut bénéficier d'un trajet de soins. Le trajet de soins offre des séances de diététique, de podologie et d'éducation. Le matériel d'auto-contrôle (glucomètre, tigettes, lancettes) est remboursé chez les patients sous traitement injectable.

A partir de 3 injections d'insuline, le patient est suivi en convention hospitalière, où il a également droit à du matériel d'auto-contrôle, des séances d'éducation thérapeutique, des séances de diététique et de podologie.

Pré-trajet et trajet de soins

Il existe 3 programmes pour patients avec un diabète de type 2 en Belgique

Dès le diagnostic de diabète de type 2 un patient peut intégrer un programme **«Suivi d'un patient diabétique de type 2/ pré-trajet».**

La seule condition est de ne pas être suivi dans un trajet de soins diabète de type 2 ni dans une convention diabète. Concrètement il s'agit de patients dans un stade précoce du diabète, qui en général n'ont pas encore besoin d'insuline.

L'éducation au diabète peut être donnée aux patients âgés de 15 à 69 ans avec un risque cardiovasculaire élevé marqué par une obésité BMI > 30 ET/OU une hypertension artérielle, en fonction des besoins des patients et sur prescription du médecin généraliste, par des éducateurs en diabétologie, diététiciens, infirmiers, pharmaciens ou kinésithérapeutes.

Le kinésithérapeute peut attester des prestations 794393 qui représentent des séances de groupe d'éducation au diabète sous forme d'initiation à l'activité physique.

La prestation 794393

Cette séance de groupe d'éducation au diabète par un kinésithérapeute ne figure pas dans la nomenclature de kinésithérapie classique ; elle entre dans le budget lié aux prestations d'éducation.

Il s'agit d'une incitation à l'activité physique, d'une durée minimum de 120 minutes, pour un maximum de 10 bénéficiaires, suivie par la rédaction et la conservation par le kinésithérapeute d'un rapport mentionnant l'identité des participants et les thèmes traités au cours de la séance ; Le tarif par bénéficiaire est de 14,08 euros.

Au cours de ces séances, le kinésithérapeute :

a) rappelle aux bénéficiaires l'intérêt d'une activité physique régulière et les motive à adapter leur mode et hygiène de vie ainsi qu'à pratiquer une activité physique régulière ;

b) fournit aux bénéficiaires un programme d'exercices individuels à effectuer à domicile et les motive à poursuivre ce programme de manière autonome.

La formation d'éducateur en diabétologie n'est pas requise pour pouvoir attester la prestation 794393.

La prestation est intégralement remboursable, il n'y a pas de ticket modérateur et le système du tiers-payant peut être appliqué. Elle ne peut pas être attestée pour des patients en centre de soins résidentiels, en résidences communautaires, en salle de fitness ou dans un centre de soins de jour.

Pas d'exercice physique remboursé dans les trajets de soins

Les patients en **trajet de soins diabète de type 2** sont dans un stade plus avancé de la maladie. Ils ont un traitement avec 1 ou 2 injections d'insuline par jour, ou ne sont pas suffisamment équilibrés avec un traitement médicamenteux oral et un passage à l'insuline est envisagé.

A ce stade, l'éducation au diabète est plus spécialisée et aborde également, entre autres, le traitement à l'insuline, les injections, la mesure de la glycémie.

L'éducation doit être donnée par des éducateurs en diabétologie (infirmiers, diététiciens, podologues ou kinésithérapeutes avec une formation complémentaire **d'éducateur en diabétologie et un numéro Inami spécifique**).

Les codes de nomenclature pour l'éducation au **diabète sont différents** de celui du «Suivi d'un patient diabétique de type 2/ pré-trajet».

Les patients diabétiques de type 2 avec au moins 3 injections d'insuline par jour sont suivis en convention diabète par le centre de convention en 2e ligne.

Donc, rien n'a changé à ce niveau. Seuls les kinésithérapeutes avec une formation complémentaire d'éducateur en diabétologie et numéro Inami spécifique peuvent attester des prestations d'éducation au diabète aux patients avec un trajet de soins diabète de type 2 (codes de nomenclature 794415, 794430, 794452). Le code 794393 **ne peut pas** être attesté pour des patients avec un trajet de soins diabète de type 2.

Conclusions

L'introduction de l'exercice physique dans la prise en charge du diabète de type 2 permet aux autorités de se conformer enfin aux recommandations de bonnes pratiques (1) (3). Il reconnait enfin aux kinésithérapeutes une expertise en la matière. Cependant le nombre de séances demeure insuffisant et non acquis car le médecin peut ne pas le prescrire. Il nous paraît également incompréhensible que l'exercice physique supervisé n'intervienne pas de manière plus large dans la prise en charge du diabète. Pourquoi est-il limité aux patients à risque? Il est également incohérent de limiter cet outil thérapeutique au seul, pré-trajet. Les patients diabétiques suivis dans le cadre des trajets de soins peuvent également engranger des bénéfices importants tant au niveau physiologique qu'en terme de qualité de vie.

Saïd Mazid,
Vice-Président UKB

(1) http://www.blog-elsevier-masson.fr/2016/02/diabete-de-type-ii-et-activite-physique/
(2) https://www.ssmg.be/avada_portfolio/diabete/
(3) http://www.em-consulte.com/en/article/76316

Question de la Députée Catherine Fonck à la Ministre de la Santé, Maggie De Block, à propos de la fibromyalgie

La Députée fédérale Catherine Fonck interpelle la Ministre De Block , c'est aussi un médecin. Elle connaît bien les situations injustes et inutiles que peuvent provoquer certaines mesures prises par les autorités. Nous travaillons régulièrement avec la Députée sur des questions de santé publique.

Voici une question qu'elle a déposée récemment et qui témoigne de son engagement.

«Madame la Ministre,
En 2017, vous avez décidé de changer les modalités du remboursement de la kinésithérapie pour les personnes atteintes de fibromyalgie : si ces patients avaient droit à un traitement de 60 séances de 30 minutes, renouvelable, à partir du 1er janvier 2017, ils se sont vus uniquement rembourser 18 séances de 45 minutes et 18 séances supplémentaires pour pathologies courantes de 30 minutes. Cela a eu un impact important pour les patients car on sait que l'activité physique, dont la kinésithérapie, aide les personnes qui souffrent de fibromyalgie dans la mesure où elle améliore leur mobilité et leur permet, parfois, de continuer à travailler.

Je suis intervenue à plusieurs reprises pour dénoncer cette mesure d'économies qui est incompréhensible car non seulement elle est dure pour les personnes concernées, mais en plus c'est une mauvaise décision qui risque de les précipiter en congé maladie, ce qui coûtera plus cher à l'Etat. Des économies où personne n'est gagnant : ni les malades ni l'Etat !

L'Union des kinésithérapeutes de Belgique et l'association Focus Fibromyalgie Belgique ont saisi le Conseil d'Etat dans le but d'annuler cette mesure.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

- *Avez-vous pris connaissance de l'avis du Conseil d'Etat par rapport au recours intenté contre votre mesure ?*
- *Quelles suites comptez-vous y donner ?*

Je vous remercie pour la réponse que vous apporterez à mes questions.

Catherine Fonck (cdH)».

Vraag / Question: n° 27289

TMKna
www.kineformation.com
un pas vers l'ostéopathie
en passant par la thérapie manuelle

les **formations** de la SERK

La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

La SERK a obtenu le renouvellement de l'agrément «chèque-formation»

Le Service Public de Wallonie (S.P.W.) a confirmé le renouvellement de l'agrément en qualité d'opérateur de formations dans le cadre du dispositif «chèque-formation» jusqu'en 2021 !

Depuis maintenant une vingtaine d'années, la **S.E.R.K.** (Société d'Etudes et de Réflexion en Kinésithérapie) est au service de la kinésithérapie et organise des conférences et de nombreuses formations continues sur l'ensemble de l'année à destination des kinésithérapeutes. Nombreux sont les confrères et consoeurs qui, après avoir bénéficié d'études de haute qualité dans nos Hautes Ecoles et Universités, sont ensuite revenus chez nous pour y acquérir de nouvelles compétences *Evidence Based Medecine* reconnues par leur approche clinique et directement applicables auprès de leurs patients avides de recevoir des soins de meilleure qualité. **Parfaire la qualité de vos soins sera tôt ou tard une référence pour votre réputation !**

Vous retrouverez l'ensemble des formations proposées dans **l'agenda récapitulatif** (voir page 22) et sur **www.webkine.be/webkine/formations.**

Depuis mai 2018 et soucieuse de la qualité de ses formations, la **S.E.R.K.** a également acquéri de la Commision de Certification, la **reconnaissance Qfor avec ClientScan** (version 4). L'objectif d'une évaluation de la qualité avec le module ClientScan est double. D'une part, le module permet de cartographier le niveau de la satisfaction client. D'autre part, le module offre la possibilité de vérifier si l'image que l'organisme a de lui-même et du service qu'il propose correspond à l'image qu'en ont ses clients. Les éventuels écarts peuvent stimuler l'organisme à prendre les mesures nécessaires en interne afin d'accroître la satisfaction des clients.

Le module ClientScan mesure, au travers d'une **enquête de satisfaction client**, la qualité du service tel qu'il est perçu par les clients.

Afin d'obtenir la **prime à la formation de 2.000 euros** (taxable), nos formations sont également reprises dans l'**agenda de PQK** (Promotion Qualité en Kinésithérapie).

Enfin, nos formations bénéficient d'un **encadrement professionnel** unique au centre de séminaires, le P**oint Centre de Gosselies** (Charleroi). Accès rapide via les autouroutes, gare, aéroport et hôtels proches du lieu de formations (conditions avantageuses pour les nuitées et entièrement déductibles de vos revenus imposables, renseignements au secrétariat).

Alors n'hésitez pas à vous inscrire à nos cours, la perfection de votre travail ne sera pas longtemps ignorée par les médecins et vos patients.

Yves Ralet
Président de S.E.R.K.

formations

Méthode McKenzie (module A, B, C et D)

La méthode développée par Robin McKenzie s'est imposée comme une des approches les plus populaires auprès des kinésithérapeutes anglo-saxons (en particulier aux USA) depuis le début des années 80. Cette approche du soin des douleurs mécaniques du rachis et des extrémités **remet en question un certain nombre de tabous** : finis la délordose systématique, le travail obligatoire des abdominaux et la rééducation uniquement passive.

En réalité, beaucoup de patients bénéficient de travail en lordose et en extension. Et l'immense majorité des patients peut apprendre des techniques d'auto-traitement pour se «débloquer» **eux-mêmes et pour atteindre une amélioration durable** de douleurs jusque-là récurrentes ou chroniques.

Bien sûr, certains patients auront besoin de techniques passives, qui font partie intégrante de ce système de soins. Mais l'accent mis sur l'auto traitement dans cette approche **permet d'orienter le traitement vers une responsabilisation et une autonomie du patient.**

La méthode McKenzie offre donc de nouveaux outils cliniques au praticien, ainsi que le confort intellectuel de travailler avec une **approche qui possède une véritable assise scientifique.**

En effet, le volume d'études scientifiques anglophones publiées sur cette approche est tel que cela lui a valu de figurer sur **les recommandations de l'AFREK et de l'ANAES.**

La formation complète est répartie en 4 séminaires et prépare un examen de compétence pour ceux qui le souhaitent. Des patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant chaque séminaire pour démontrer l'efficacité de cette méthode.

PARTIE A :

LE RACHIS LOMBAIRE

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à classifier les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

PARTIE B :

LE RACHIS CERVICAL ET THORACIQUE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B, C et D

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients souffrant de cervicalgies, de névralgies cervico-brachiales ou des dorsalgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques spécifiques à cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques. Le participant apprend à appliquer la classification par syndrome aux régions cervicale et dorsale, pour lesquelles des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. Une fois de plus, de vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi, à nouveau, de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution pour chacun d'entre eux d'une séance à l'autre.

PARTIE C :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS McKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE INFERIEUR

Premièrement, ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes lombaires. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaines décisionnelles.

Pour optimiser l'application du concept McKenzie, les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie sont étudiés en détail.

Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre inférieur (articulation sacro-iliaque, hanche, genoux, cheville, pied) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

PARTIE D :

APPROFONDISSEMENT RACHIS LOMBAIRE ET APPLICATION DES CONCEPTS McKENZIE AUX TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DU MEMBRE SUPERIEUR

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'évaluation et le traitement des cas complexes cervicaux et thoraciques. A l'aide d'études de cas et d'exercices en petits groupes les participants apprennent à affiner leur raisonnement clinique, à modifier les protocoles de traitement et à approfondir leur diagnostic différentiel et leurs chaines décisionnelles pour optimiser l'application du concept McKenzie. Les techniques de traitement et leurs progressions sont revues et développées. Les problèmes rencontrés par les participants dans l'application des concepts McKenzie à ces régions du rachis sont étudiés en détail. Deuxièmement, ce cours présente l'application de la méthode McKenzie aux articulations du membre supérieur (articulation de l'épaule, du coude, du poignet et de la main) ainsi qu'au management des tendinopathies de cette région. Plusieurs patients sont évalués, traités, et suivis sur plusieurs séances pendant cette formation.

Intervenant :
Mr D. VANDEPUT, Kinésithérapeute

Dates :
Module A : 9-10-11-12 janvier 2019
Module A : 28-29-30-31 août 2019 - ARLON
Module B : 27-28-29-30 mars 2019
Module C : 11-12-13-14 septembre 2019
Module D : 11-12-13-14 décembre 2019

Horaires :
Mercredi - Jeudi - vendredi de 13h à 20h30
Samedi 8h30 à 17h

28h /mod.

Lieu : Module A, B, C et D
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Module A - ARLON
Mutualité Chrétienne
Rue de la Moselle 7/-9
6700 ARLON

Chèque Formation

Prix (par module) :
- Hors Wallonnie et/ou sans chèque-formation : 840 €
- Avec chèques formations : 420 €
- **Réf. MCK42 (module A)**
- **Réf. MCK43 (module B)**
- **Réf. MCK44 (module C)**
- **Réf. MCK45 (module D)**
- **Réf. MCK46 (module A - ARLON)**

NB : un manuel illustré et références scientifiques sont fournis pour chaque stage.

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la kinésithérapie du poumon profond, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire.

Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un **nouveau paradigme** est proposé, ***«celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stéthacoustiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.***

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenants :
Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute
Stéphane OTTO, licenciée en Kinésithérapie, agrégée de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), certificat d'aptitude pédagogique (CAPAES). Maître Assistant à la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa).

Dates :
24-25-26 janvier 2019

Lieu :
Centre d'Autoformation et de Formation continuée de Tihange (CAF)
La Neuville 1
B-4500 TIHANGE

OU

Dates :
7-8-9 février 2019

Lieu :
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Horaires :
Jeudi - vendredi de 9h à 17h30
Samedi de 9h à 13h30

20h

Prix :
- Hors Wallonnie et/ou sans chèques formations : 690 €
- Avec chèques formations : 390 €
- **Réf. CP-40 (Tihange)**
- **Réf. CP-41 (Gosselies)**

NB : Nombre de place limitée et prévoir une tenue de sport.

Chèque Formation

Informations :
www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Kinésithérapie et bronchiolite du nourrisson
Un argument de poids, une première !

Une toute récente publication internationale d'une équipe madrilène apporte la preuve que la Kinésithérapie Respiratoire au moyen de l'ELPr (Expiration Lente Prolongée) dans la bronchiolite virale aiguë du nourrisson réduit la durée de la maladie de manière très significative.

Référence :
Conesa-Segura E, Rayes-Dominguez SB, Rios-Diaz J, Ruiz-Pacheco MA, Palazone-Carpe C, Sanchez-Solis M. Prolonged slow expiration technique improves recovery from acute bronchiolitis in infants : FIBARRIX RCT. Clin Rehab 2018. DOI : 10.1177/0269215518809815.

Conférence 17 janvier 2019 :
Kinésithérapie Analytique du genou

Le **concept Sohier** repose sur des justifications théoriques, un raisonnement clinique rigoureux et **un raisonnement mécanobiologique** dont l'idée de base est que l'équilibre biologique des cellules des tissus articulaires et péri-articulaires (tissu conjonctif) est fortement influencé par l'environnement mécanique (épigénétique). Une mauvaise distribution des forces au sein des tissus articulaires suffit dès lors, à lui seul pour déclencher une affection articulaire.

Appliqué au genou, il visera la restauration d'une fonction où alternent harmonieusement appuis et cinématique articulaires physiologiques, bases d'une bonne distribution de forces.

Pour atteindre cet objectif, nous utilisons des mobilisations articulaires spécifiques, des exercices de stabilisation et des conseils d'hygiène de vie.

Dates : jeudi 17 janvier 2019

Horaires : Accueil à 19h30
Début de la conférence à 20h

Lieu : Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Inscription gratuite mais obligatoire
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Agrément PQK : en cours

Drainage lymphatique

D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :
Professeur O. LEDUC, Ph. D.

Dates :
21-22-23 février 2019
22-23 mars 2019

Horaires :
de 9h à 17h

30h

Lieu :
Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Chèque Formation

Prix :
- Hors Wallonnie et/ou sans chèques-formation : 720 €
- Avec chèques-formation : 270 €
- **Réf. CDL-20**

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Concept Sohier

Thérapie Manuelle et kinésithérapie analytique des affections ostéo-articulaires

Plan de la formation :

Séminaire 1 :
- Bases théoriques du concept et raisonnement mécanobiologique.
- Hanche - Bio et Pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 2 :
- Epaule - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 3 :
- Genou et pied - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 4 :
- Coude - Poignet - Main - Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Révision articulations périphériques (pratique séminaires 1-2-3).
- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 5 :
- Colonne vertébrale (1ère partie).
- Bio et pathomécanique de l'étage vertébral en général, du rachis lombaire en particulier.
- Le trigone lombo-sacro-coxo-fémoral.
- Bio et pathomécanique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement des vertèbres lombaires et des articulations sacro-iliaques.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 6 :
- La lombalgie - Evaluation et traitement.
- La scoliose lombaire - Evaluation et traitement.
- Révision de la pratique du séminaire 5.
- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 7 :
- Colonne vertébrale (2e partie).
- Bio et pathomécanique de la colonne cervicale et A.T.M.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

Séminaire 8 :
- Bio et pathomécanique de la colonne thoracique.
- Examens et techniques analytiques de repositionnement.
- Le rachis thoracique orthopédique
- Evaluation et traitement.
- La cervicalgie - Evaluation et traitement.
- Révision et pratique du séminaire 7.
- Exercices spécifiques de stabilisation, rééducation fonctionnelle, proprioceptive et hygiène de vie.
- Raisonnement clinique et étude de cas.

IIntervenant :
Michel HAYE : Gradué et Licencié en Kinésithérapie. Chargé de cours à l'Institut International de Kinésithérapie Analytique (LA LOUVIERE - Belgique) et à la Haute Ecole Provinciale de Hainaut Condorcet (Charleroi).

Dates : - 1er module :
- 22-23 février 2019
- 22-23 mars 2019
- 2e module :
- 26-27 avril 2019
- 24-25 mai 2019
- 3e module :
- 21-22 juin 2019
- 20-21 septembre 2019
- 4e module :
- 18-19 octobre 2019
- 29-30 novembre 2019

24h /mod.

Horaire :
Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Samedi de 9h à 12h30

Lieu : Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Chèque Formation

Prix :
- Formation complète : 2.800 €
- Hors Wallonnie et/ou sans chèques-formation : 700 €/module
- Avec chèques-formation : 340 €/module
- **Réf. 2C-41**

NB : Repas du vendredi midi et boissons compris.

Site web : www.kineduc.be

Pour toutes inscriptions :
Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 90% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Chèque Formation

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :
Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
09-10-11-12/01/2019	**METHODE McKENZIE (module A)** D. Vandeput, Kinésithérapeute	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Prix de la formation : 840 €* *Avec chèques-formations : 420 €*	**MCK-42**
17/01/2019	**CONFERENCE :** **Kinésithérapie Analytique du genou** M. Haye, Kinésithérapeute	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	***Inscriptions obligatoires et renseignements :*** *Secrétariat de la SERK : 071 41 08 34* *secretariat@serk-ukb.be*	
24-25-26/01/2019	**KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE** G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	**TIHANGE (Huy)** Centre d'Autoformation et de Formation continuée de Tihange (CAF) La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	*Prix de la formation : 690 €* *Avec chèques-formations : 390 €*	**CP-40**
07-08-09/02/2019	**KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE** G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Prix de la formation : 690 €* *Avec chèques-formations : 390 €*	**CP-41**
21-22-23/02/2019 **22-23/03/2019**	**DRAINAGE LYMPHATIQUE** Professeur O. Leduc, Ph D.	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Prix de la formation : 720 €* *Avec chèques-formations : 270 €*	**CDL-20**
22-23/02/2019 **22-23/03/2019** **26-27/04/2019** **24-25/05/2019** **21-22/06/2019** **20-21/09/2019** **18-19/10/2019** **29-30/11/2019**	**CONCEPT SOHIER ET PERFECTIONNEMENT** M. Haye, Kinésithérapeute	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Formation complète : 2.800 €* *Formation par module : 700 €* *Avec chèques-formations/module : 340 €*	**2C-41**
27-28-29-30/03/2019	**METHODE McKENZIE (module B)** D. Vandeput, Kinésithérapeute	**GOSSELIES (Charleroi)** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Prix de la formation : 840 €* *Avec chèques-formations : 420 €*	**MCK-43**
16-17-18/05/2019	**ECHOGRAPHIE THORACIQUE, DIAPHRAGMATIQUE ET MUSCULAIRE PERIPHERIQUE** A Le Neindre, Kinésithérapeute MSc, Ph D. Student	**GOSSELIES** Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	*Prix de la formation : 630 €* *Avec chèques-formations : 315 €*	**ET-02**
07/06/2019	**L'USAGE DES HUILES ESSENTIELLES DANS LA PRISE EN CHARGE PALLIATIVE** A.-F. Malotaux, Aromathologue	**NAMUR** La Marlagne Chemin des Marronniers 26 B-5100 NAMUR	*Prix de la formation : 65€* *Versement sur le compte SERK* *IBAN : BE56 7785 9758 1588* *BIC : GKCCBEBB*	**HE-02 07/06**

Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement :

Pour la Belgique :
• soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
• IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :
• uniquement par virement international
• IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4585 - Cause départ retraite grand cabinet de kinésithérapie à remettre. Tout équipé et informatisé. Situé entrée Herstal. Loyer actuel 800€ + 200€ TCC. Remise mat. + pat. à discuter. Possibilité de travailler à plusieurs. Tél. 0495 326 393

A4586 - Cabinet à louer La Roche-en-Ardenne. 1 salle soins 2 tables 1 salle avec sauna. Jacuzzi douche à jets + wc + vestiaire + gd parking. 300€ + charges minimes. libre dès maintenant. Tél. 0496 085 381

A4587 - Cabinet à louer à Evere, proximité OTAN. Possibilité de patientèle à reprendre. Formation souhaitée en kiné respi. bb. Contact : 0495 527 200. Envoyer CV à centrebe-happy@gmail.com

A4588 - Uccle - Prince d'Orange: cause retraite, loue cabinet de kiné mi-temps (14h à 20h). Equipé Cellu M6. Loyer 500€/mois. Tél. 0496 289 695 & 0496 449 685. E-mail : nicole.verrier@hotmail.com

A4589 - A louer Mons-Centre cabinet de kiné depuis 40 ans. Belle opportunité pour débuter son activité. Cabinet, salle d'attente, wc, pour 470€ ttc. Pour tout renseignement : 0032 471 88 20 84 - E-mail : chantal.faucon@hotmail.be

MATERIEL A VENDRE

A4590 - A vendre mat. kiné cage de Rocher + poids, poulies, table de massage, IR Laser 200 2 têtes Gymna, plateau Freeman. Prix à discuter. Tél. 0477 678 865 Charleroi

A4591 - A vendre cage de rocher 8 panneaux + poids + accessoires (56). Table de massage multipositions mécanique + (43) autre petit matériel. Prix à discuter (37). Tél. 0498 648 002 ou le soir au 071 53 40 41 (37).

A4592 - Suite retraite, à vendre matériel complet kiné: US, divers app. Physio, + cryo + pressothérapie + 2 tables élec. 4 plans + table articulée 4 plans + Freeman + haltères +mecano + cage de roger + tribunes, béquilles, armoires de rangement. Etc, plus de 200 pièces, en tout ou à la pièce. Patientèle gratuite si reprise de tout le matériel. Viroinval 0475 693 668

A4593 - Onde de choc BTL6000 peu utilisé 4000€. E-mail : kinsandrinevanhecke@yahoo.be ou 0477 895 682

A4594 - A vendre Compex Energy proposant une vingtaine de programmes (antidouleur, tonification, massage…) 3 modes de fonctionnement : Santé, Esthétique, Sport. Complet avec 2x10 jeux d'électrodes ! Vendu cause achat nouveau mat. Prix de 300 euros. Contact : 0498 281 927

OFFRES D'EMPLOI A L'ETRANGER

O1304 - Recherche un kiné souhaitant travailler à Givet, en Champagne-Ardennes, au sein d'un cabinet de kinésithérapeutes indépendants excerçant manuellement un patient par demi heure. Patientèle variée ; en cabinet et à domicile. Equivalence de diplôme nécessaire. Pour de plus amples informations, contactez-moi au 0033 6 78 47 40 08 ou à l'adresse mail suivante : samainclairekine@gmail.com

POUR RAPPEL :

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h.

Tél : 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be
Site Web : www.webkine.be

Adresse :
Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)

Bon d'insertion pour petites annonces dans le Kiné-Varia News et sur www.webkine.be

Forfait 8 lignes : 30 caractères ou espacements par ligne

Lignes supplémentaires : 2,50€ par ligne

Texte à insérer : l'UKB SE RESERVE LE DROIT D'INSERER L'ANNONCE DANS LA RUBRIQUE LA PLUS APPROPRIEE. UNE CASE PAR LETTRE OU SIGNE - UNE CASE PAR INTERVALLE ENTRE 2 MOTS - UTILISEZ LES ABREVIATIONS - INSCRIVEZ DANS LA GRILLE UNE ADRESSE, UN NUMERO DE TELEPHONE OU DE FAX OU D'E-MAIL POUR QUE L'ON VOUS CONTACTE DIRECTEMENT, S.V.P.

RUBRIQUE : ❑ Annonces
❑ Demandes d'emploi
❑ Offres d'emploi

NOMBRE DE PARUTIONS : .....

PARUTION KINE-VARIA NEWS : (13.000 exemplaires)
❑ 01/03/2019 (n°425) ❑ 01/06/2019 (n°426) ❑ 01/09/2019 (n°427)

ENCADRE : supplément 5€
(uniquement Kiné-Varia News)
❑ Oui ❑ Non

PARUTION WEBKINE :
❑ 1 mois ❑ 2 mois ❑ 3 mois ❑ 4 mois ❑ 5 mois ❑ 6 mois

PRIX : ❑ Forfait 8 lignes
❑ Membre UKB ..... gratuit
❑ Annonces, demandes ou offres d'emploi pour non-membres UKB ..... 15,00€ x ..... = ... €
❑ Lignes supplémentaires ..... 2,50€ x ..... = ... €
❑ Encadré (uniquement pour le Kiné-Varia News) ..... 5,00€ x ..... = ... €

TOTAL : ..... **€ x** ..... **(nombre d'annonces) x** ..... **(nombre de parutions) + 5€ (encadré) + 5€ (frais bancaire à l'étranger) =** ..... **€**

PAIEMENT : (toujours anticipé, sur le compte BE92 7775 9181 1123 • UKB asbl - Point Centre - Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI)
- Pour la Belgique : ❑ virement ❑ paiement en nos locaux
- Pour l'étranger : ❑ virement bancaire international (IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB)

Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution, seront prises en considération. La facture et un Kiné-Varia News contenant votre annonce seront envoyés au moment de la parution (vers le début du mois).

DATE : .....

SIGNATURE :

ADRESSE DE FACTURATION :
(rens. non publiés)

NOM - Prénom : .....
Dénomination : .....
Adresse : .....
Pays : ..... C.P. : ..... Localité : .....
Tél. : ..... Fax : .....

ADRESSE D'ENVOI DU KINE-VARIA NEWS :
(si diffère de l'adresse de facturation) (rens. non publiés)

NOM - Prénom : .....
Dénomination : .....
Adresse : .....
Pays : ..... C.P. : ..... Localité : .....
Tél. : ..... Fax : .....

Les Ateliers de la **Kinésithérapie**

SFER
Société scientifique de formation en rééducation

Toutes nos formations sont disponibles sur **www.sfer.be**

Inscrivez-vous dès maintenant, **les places sont limitées**

NOS NOUVELLES FORMATIONS

THÉRAPIE MANUELLE Formation complète sur 2 années académiques en collaboration avec la BELSO (Belgian School of Osteopathy)
Premier séminaire en octobre 2019

SCOLIOSE Prise en Charge de la Scoliose par la méthode des chaînes musculaires (14-15-16/02/2019)

LE BASSIN Comprendre le bassin et sa biomécanique (Premier séminaire en octobre 2019)

NOS FORMATIONS

ÉPAULE Actualisation de la prise en charge de l'épaule traumatologique et rhumatologique (25-26-27/10/2019)

ATM : NOUVELLE APPROCHE RÉÉDUCATIVE. Relations avec la posture, les cervicalgies, céphalées, migraines, vertiges, troubles oculaires, O.R.L., ... (25-26-27/10/2019 ; 13-14-15/12/2019)

THÉRAPIE MANUELLE EN PELVI-PÉRINÉOLOGIE Traitement des dysfonctionnements de la sphère pelvienne par les techniques de thérapie manuelle (Premier séminaire en octobre 2019)

POSTUROLOGIE - POSTUROTHÉRAPIE
« Où, Quand et Comment traiter ?... » Premier séminaire en octobre 2019

PIED DU NOURRISSON Traitement des malpositions et malformations du pied du nourrisson (24-25/05/2019)

BIEN ÊTRE AUTOUR DE LA NAISSANCE Gymnastique prénatale, hypotensive et prévention des prolapsus (27-28-29/09/2019 ; 22-23-24/11/2019)

PÉDIATRIE Thérapie manuelle spécifique à la pédiatrie (04-05/04/2019 ; 09-10/05/2019)

KINÉ VESTIBULAIRE Rééducation des troubles vestibulaires de l'équilibre et des vertiges (27-28-29/09/2019 ; 22-23-24/11/2019)

PÉRINÉOLOGIE Formation complète en périnéologie (22-23/03/2019 ; 26-27/04/2019 ; 10-11,24-25/05/2019)

HÉMIPLÉGIE Actualisation de la prise en charge globale du malade hémiplégique (16-17/02/2019 ; 16-17/03/2019)

GÉRIATRIE - SOINS PALLIATIFS Réhabilitation gériatrique et soins palliatifs (10-11-12/10/2019 ; 05-06-07/12/2019)

SEXOLOGIE « Harmonie et Santé sexuelle » Traitement des dysfonctions sexuelles les plus souvent rencontrées en patientèle (17-18/01/2019 ; 07-08/02/2019 ; 14-15/03/2019)

MÉTHODE ABDO-MG® La Méthode GUILLARME® est une méthode spécifiquement respiratoire au service de la rééducation fonctionnelle. (20-21/09/2019)

NOS FORMATIONS AVEC BERNADETTE DE GASQUET

STRETCH YOGA - APOR® Cours original inspiré de « la méthode Yoga » et basé sur les techniques modernes de stretching inspirées des dernières recherches scientifiques. (28-29/11/2019)

PLAGIOCÉPHALIE Prévention et traitement des déformations du crâne du nouveau-né) (12-13/10/2019)

OBSTÉTRIQUE Obstétrique et Protection du périnée en pré, per et post-partum (13-14-15/12/19)

LOMBALGIE Approche posturale de la lombalgie par la méthode De Gasquet - APOR (09-10/11/19)

LES ABDOMINAUX REVUS PAR LE FITBALL
Perfectionnement en rééducation abdomino-pelvienne par le Fitball (26-27/10/2019)

ABDOMINAUX, ARRÊTEZ LE MASSACRE ! Prise en charge globale abdomino-périnéale grâce à l'Approche Posturo-Respiratoire - APOR®
(12-13/10/2019 ; 30/11-01/12/2019)

RENSEIGNEMENTS

WWW.SFER.BE - Pol Dumont
Tél./fax 065 65 44 85 - 065 34 09 51
info@sfer.be • www.sfer.be

LIEUX DES COURS

« Les Ateliers de la Kinésithérapie »
Centre de Médecine Spécialisée • Boulevard Sainctelette 92 • 7000 MONS
CHU Ambroise Paré • Boulevard Kennedy 2 • 7000 MONS

Le Collège Belge d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE

ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE

DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES PORTES OUVERTES **2019**

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours durant nos journées portes ouvertes organisées aux dates suivantes :

13 AVRIL 2019
18 MAI 2019
22 JUIN 2019
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

✔ **Une longue expérience :**

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.

✔ **Une formation de qualité :**

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.

✔ **La reconnaissance :**

La formation du C.B.O. est agréée par la Société Belge d'Ostéopathie, union professionnelle (UPOB) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

Le Collège Belge d'Ostéopathie

www.c-o-org E : info@c-b-o.org
CBO, Collège belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,
1200 Bruxelles, 02 762 34 45

spécial membres 424

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

Kiné Varia news

Rappel de la liste des pathologies lourdes (Liste E) et procédure

1. Paralysie périphérique étendue: monoplégie, syndrome de Guillain Barré ;
2. Affections neurologiques centrales de caractère évolutif avec déficit moteur étendu comme, par exemple, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson et la sclérose latérale amyotrophique … ;
3. Séquelles motrices étendues d'origine encéphalique ou médullaire (comme par exemple, infirmité motrice cérébrale «Cerebral Palsy», hémiplégie, spina bifida, syndrome cérébelleux, …) ;
4. Suites de brûlures graves au niveau des membres et/ou du cou pendant la phase évolutive ;
5. a. Agénésie d'un membre pour un bénéficiaire en-dessous de 18 ans ;
   b. Perte fonctionnelle globale d'un membre suite à une amputation, pendant la période d'adaptation ;
   c. Perte fonctionnelle globale post-traumatique d'un membre, pendant la période évolutive ;
6. Pied bot varus équin chez l'enfant de moins de 2 ans ;
7. Dysfonction articulaire grave résultant de :
   a. hémophilie ;
   b. maladies héréditaires du tissu conjonctif (ostéogenèse imparfaite de type III et IV, syndrome d'Ehlers-Danlos, chondrodysplasies, syndrome de Marfan) ;
   c. scoliose évolutive de 15° au moins d'angle de courbure (ou angle de Cobb) chez des bénéficiaires en-dessous de 18 ans ;
   d. arthrogrypose ;
8. Polyarthrites chroniques inflammatoires d'origine immunitaire :
   1. Arthrite rhumatoïde,
   2. Spondyloarthropathies,
   3. Arthrite rhumatoïde juvénile,
   4. Lupus erythémateux,
   5. Sclérodermie,
   6. Syndrome de Sjögren primaire,

   selon les définitions acceptées par la Société Royale Belge de Rhumatologie.
9. Myopathies :
   a. dystrophies musculaires progressives héréditaires ;
   b. myotonie congénitale de Thomsen ;
   c. polymyosite auto-immune ;
10. a. Mucoviscidose ou dyskinésie ciliaire bronchiale primaire objectivée ;
    b. Bronchiectasies hyperproductives objectivées ;
    c. Affections pulmonaires chroniques irréversibles obstructives ou restrictives avec des valeurs de volume expiratoire maximum-seconde inférieures ou égales à 60 % mesurées à un intervalle d'au moins un mois; chez l'enfant de moins de 7 ans, l'insuffisance respiratoire irréversible pourra être établie sur base d'un rapport motivé du spécialiste traitant ;
    d. Infections pulmonaires récidivantes en cas d'immunodépression grave établie ;
    e. Dysplasie broncho-pulmonaire avec oxygénodépendance de plus de 28 jours. La demande motivée du pédiatre traitant comportera notamment le rapport d'hospitalisation en service N ;
11. Lymphoedème d'un membre soit postradiothérapeutique, soit après évidement ganglionaire radical ;
12. Lymphoedème primaire congénital.

Procédure

Pour donner un accord, le médecin-conseil dispose :
- d'un diagnostic confirmé par un médecin spécialiste ;
- d'une description précise des déficiences, dans le sens de l'OMS-ICF, de leur étendue et des raisons justifiant une prise en charge en kinésithérapie ou en physiothérapie intensive et de longue durée ;
- le lien documenté entre le diagnostic et les déficiences pour lesquelles une intervention est demandée.

Aucun accord ou prolongation d'accord ne peut dépasser 3 ans. En cas de polyarthrite chronique inflammatoire d'origine immunitaire, la confirmation diagnostique viendra du médecin spécialiste en rhumatologie, médecine interne ou en pédiatrie.

Dans le cas où la situation du bénéficiaire nécessite de la kinésithérapie ou de la physiothérapie qui justifie une prolongation de l'accord, cette situation doit de nouveau être démontrée par une justification médicale détaillée du médecin traitant, comme décrite ci-dessus.

Pour les accords donnés avant le 1er septembre 2002, la règle veut que :
- ceux-ci, s'ils courent après le 30 septembre 2003, prennent fin à cette date ;
- en cas de prolongation, il est considéré que le diagnostic a fait l'objet d'une confirmation spécialisée, sauf s'il s'agit de polyarthrite chronique inflammatoire d'origine immunitaire.

Dans ce dernier cas, il y a lieu que le médecin-conseil demande un rapport diagnostique établi par un médecin spécialiste en rhumatologie, en médecine interne ou en pédiatrie, sauf s'il en dispose déjà.

Source : Inami

Malgré les exigences qui nous sont impo il est consternant de constater que les ki n'ont pas encore d'accès au dossier du pa

Nous sommes régulièrement interpellés par des kinésithérapeutes déçus de ne pas pouvoir accéder aux données du pa Les développements de l'e-santé auraient dû être l'occasion de nous permettre de prendre connaissance d'éléments qu des notifications ou des demandes de pathologies lourdes. Des informations cliniques, de radiologie, de laboratoire, et qui nous aident à établir un plan de traitement conforme à la situation du patient.

Il faut constater qu'on est encore loin de tout cela et que les mécanismes pour débloquer la situation ne sont pas encore

L'union des Kinésithérapeutes de Belgique demande aux autorités de se conformer à leurs promesses maintes fois répé d'une mise en place d'une multidisciplinarité réelle.

En attendant, voici la dernière version de la matrice des droits d'accès.

Droits d'accès par catégorie de données de santé pour les prestataires de soins

Conformément à la délibération n°12/047 relative au consentement éclairé du patient, au-delà de la notion de relation thérapeu soins au patient. On décrit donc dans cette section quels «types» de données sont publiables au travers du Réseau Santé Wallon des mécanismes de modulation d'accès au niveau de chaque document.

Les droits d'accès étant gérés au niveau des documents, la table ci-après définit les droits d'accès par «type de documents». Cet décentralisées externes», les règles d'accès au niveau documentaire sont du ressort du Système partenaire qui publie ces don construits avec les acteurs de terrain.

Type de document	Médecin	Sage-femme	Pharmacien Biologiste	Pharmacien Hospitalier	Pharma
Sumehr	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel
Schéma de médication	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Note patient	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Note de journal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rapport de contact	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité
Trajets de soins	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité
Mesures de « telemonitoring »	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité
Documents hospitaliers standards	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité
Imagerie médicale	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité
Passeport BeCoag	Oui	Oui	Oui	Oui	Limité
Documents de santé à caractère psychiatrique	Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditi

Remarques et précisions :

- L'accès «partiel» au sumehr signifie plus précisément l'accès aux éléments de médication et de vaccination, aux allergies, aux int le prestataire de soins au niveau du RSW.
- Les «documents hospitaliers standards» couvrent l'ensemble des documents tels que les lettres de sortie, les résultats de laborat
- Un accès dénoté «limité» signifie que l'accès du professionnel est limité aux documents émis par un professionnel de la même ments de l'ensemble de ces 4 catégories.
- L'accès dénoté «conditionné» rappelle que l'accès aux documents à caractère psychiatrique est limité aux professionnels de la s
- Le passeport BeCoag est mis à disposition par les patients hémophiles qui le souhaitent au travers du portail BeCoag.

Source : Réseau Santé Wallon - Règlement relatif à la protection de la vie privée - Mise à jour effectuée le 25 juin 2018

osées, inésithérapeutes atient.

tient.
i nous aident à établir correctement
c…

e mis en place.

tées

utique, un prestataire de soins peut uniquement accéder aux données de santé qui sont pertinentes pour lui dans le cadre de la continuité des et accessibles à quelles catégories de professionnels de la santé. Rappelons qu'il s'agit ici de règles d'accès «par défaut» et qu'il existe en outre

tte table ne concerne que les «données de santé internes (tant centralisées que décentralisées)». Pour ce qui concerne les « données de santé nées. Cette table des accès évoluera en fonction de l'intégration progressive des prestataires de soins au Réseau Santé Wallon et des projets

Catégorie de prestataire de soins AR78								
acien	Dentiste	Infirmier	Kiné	Ergo	Logopède	Diététicien	Podologue	Autre
	Partiel	Partiel	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
	Limité	Oui	Limité*	Limité*	Limité*	Oui	Oui	Limité
	Limité	Oui	Limité*	Limité*	Limité*	Oui	Oui	Limité
	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
	Limité	Limité*	Limité*	Limité*	Limité*	Limité	Limité	Limité
ionné	Limité Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité* Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné	Limité Conditionné

olérances médicamenteuses et aux facteurs de risques. Cet accès est conditionné par l'existence d'une relation thérapeutique individuelle avec

toires, les lettres de transfert qui ne font pas l'objet d'une ligne spécifique.
catégorie ; l'accès «limité*» exprime que les infirmiers, les kinésithérapeutes, les ergothérapeutes et des logopèdes peuvent accéder aux docu-

anté accrédités explicitement et distinctement pour ce domaine.

Procédure recouvrements d'honoraires

Nous travaillons avec une **société de recouvrements** qui prend 15 % + TVA 21 % sur les sommes qu'elle récupère. Pour cela, vous devez nous transmettre, par courrier ou par mail :

- une lettre reprenant les coordonnées complètes de votre patient (nom, prénom, adresse, téléphone, date de naissance),
- la somme qu'il vous doit,
- votre numéro de compte,
- une copie de l'attestation de soins,
- une copie des éventuels courriers que vous lui avez déjà adressés afin que le dossier soit le plus complet possible.

Dès lors, nous vous ferons parvenir une lettre pour accord à nous retourner dûment complétée et signée ainsi qu'une facture d'un montant de 5 € pour les frais d'ouverture de dossier.

Dès réception des documents et du paiement, votre dossier sera transmis à la société de recouvrements.

Quand le dossier est transmis, la société envoie un courrier au patient avec un délai pour le paiement.

Si après la mise en demeure, il n'y a pas de réaction du patient, une lettre d'huissier lui est envoyée.

S'il ne réagit toujours pas, un délégué va se déplacer au domicile du patient et essayer de trouver un arrangement et éventuellement établir un plan de paiement.

Vous pouvez toujours être informé sur l'avancement du dossier soit par les résultats de la société soit en téléphonant à notre secrétariat.

Les seuls frais pour les dossiers sont les 5 € d'ouverture et les 15 % + TVA 21 % sur les sommes que la société récupère.

Si la société n'arrive pas à récupérer les sommes dues, elle clôture le dossier.

Tarifs économat ...

1. ENTETES DE LETTRE :

Format A4,
sigle UKB noir ou mauve :
- 250 ex. : 55 €
- 500 ex. : 80 €
- 1.000 ex. : 125 €

Format A5,
sigle UKB noir ou mauve :
- 250 ex. : 52 €
- 500 ex. : 72 €
- 1.000 ex. : 120 €

2. CARTES DE VISITE :

Format 6,5 cm x 9,5 cm,
sigle UKB noir ou mauve :
- 100 ex. : 18 €
- 200 ex. : 33 €
- 300 ex. : 48 €
- 400 ex. : 62 €
- 500 ex. : 78 €

Format 8,5 cm x 13,5 cm,
sigle UKB noir ou mauve :
- 100 ex. : 20 €
- 200 ex. : 35 €
- 300 ex. : 51 €
- 400 ex. : 67 €
- 500 ex. : 83 €

3. FICHES PATIENTS :

Format 20 cm x 10 cm,
- 100 ex. : 6 €
- 200 ex. : 12 €
- 500 ex. : 30 €

4. CARTES RENDEZ-VOUS :

Format 7,5 cm x 10,5 cm,
- 250 ex. : 6,50 €
- 500 ex. : 13 €
- 1.000 ex. : 26 €

5. VISITE A DOMICILE OU CADUCEE :

Format 21 cm x 11 cm,
- pièce : 1,50 €

!!! ATTENTION !!!

Le délai de livraison pour les entêtes et/ou les cartes de visite : ± 15 jours
Les frais postaux sont : de 0 à 2 kg = 6,50€ et de 2 à 10 kg = 8,80€
LE MONTANT DES FOURNITURES DESIREES EST A VERSER EXCLUSIVEMENT AU COMPTE UKB : IBAN BE92 7775 9181 1123 - BIC GKCCBEBB
Avenue Georges Lemaître 19 • B-6041 GOSSELIES (Charleroi) • Tél. 071 41 08 34 • E-mail : secretariat@serk-ukb.be